

**AIDE EXCEPTIONNELLE  
AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS**

**DE 8000€**

**N'ATTENDEZ PLUS !**

**DEVENEZ EMPLOYAIDEUR  
ET RECRUTEZ VOTRE FUTUR APPRENTI !**

# AIDE AU RECRUTEMENT D'APPRENTIS

## > QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **Ministère du Travail** a annoncé, le **jeudi 4 juin**, la mise en place d'un plan massif pour soutenir l'apprentissage. Il s'agit d'une **aide financière** de l'État et des collectivités destinée à favoriser le recrutement des apprentis et faciliter leur insertion professionnelle. Ce dispositif est valable du 1er juillet 2020 au 28 février 2021 et concerne uniquement le contrat d'apprentissage.

## > POUR QUI ?

### Pour les apprentis

- Pour tout apprenti préparant un diplôme allant du CAP à la licence professionnelle.

### Pour les entreprises de moins de 250 salariés

- Versée sans condition.

### Pour les entreprises de plus de 250 salariés

- Justifier d'un taux de 5% d'apprentis dans leurs effectifs d'ici 2021 pour profiter de cette aide.

## > UNE AIDE À HAUTEUR DE COMBIEN ?

- **5000€** pour les apprentis mineurs
- **8000€** pour les apprentis majeurs

## > QUELLES FORMATIONS SUP DE VINCI ?

Ce dispositif s'applique à notre diplôme **BAC+3** quelque soit la spécialité choisie.

